

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie*

Montpellier, le 17 mai 2017

*Direction Energie Connaissance
Département Autorité Environnementale
Division Evaluation Environnementale Est*

Le Préfet de la Région Occitanie

à

Nos réf. : 2017-004994
Affaire suivie par : Pascale FIEVET
pascale.fievet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 91 – **Fax :** 04 67 15 68 12

Monsieur Le préfet de Lozère

Direction Départementale des Territoires de la
Lozère
4, Avenue de la Gare - BP132
48005 MENDE CEDEX

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

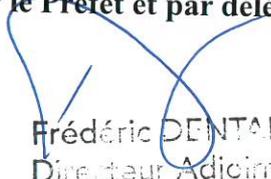
Projet de parc photovoltaïque au sol sur une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de la commune de Badaroux (48) déposé par la société URBA 84.

Par courrier reçu le **16 mars 2017**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Projet de parc photovoltaïque au sol sur une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de la commune de Badaroux (48) déposé par la société URBA 84.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,


Frédéric DENTAND
Directeur Adjoint DEC